FRC I. 2274

Case
FRC
10677

2274

CONVENTION NATIONALE.

PROJET DE DÉCRET,

PRÉSENTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM
DU COMITÉ DES SECOURS PUBLICS,

Sur la pétition des citoyens J. D. Bertrand & J. Nicolas, canoniers volontaires, blessés en faisant le service du canon;

Par Charles-Nicolas Beauvais, député du département de Paris.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, sur les pétitions des citoyens Jean-Denis Bertrand, canonier volontaire de la section des Tuileries, & Jacques Nicolas, canonier volontaire de la garde nationale de Verdun, département de la Meuse, blessés grièvement à la manœuvre du canon les 14 & 17 mars dernier.

Secours publics.

Conſidérant que les bleſſures graves reçues dans l'exercice d'une fonction utile à la patrie, & qui privent un citoyen, forcé de vivre de ſon travail, du libre uſage de ſes facultés phyſiques, exigent de la part de la nation un juſte dédommagement ;

Décrète qu'il ſera, ſur les fonds des ſecours laiſſés à la diſpoſition du miniſtre de l'intérieur, accordé à chacun des citoyens J. D. Bertrand, & J. Nicolas, une ſomme de quatre cents livres à titre de ſecours.

Charge ſon comité de liquidation d'examiner ſi ces citoyens ne ſont pas ſuſceptibles d'obtenir une penſion viagère, &, dans ce cas, de lui en préſenter inceſſamment la fixation.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.